

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 3502 du 5 juillet 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'air
NOR : INTJ2119543S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5724 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032444S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2021 :

Montagné	Thierry	NIGEND : 135 314	NLS : 5 311 614
-----------------	---------	------------------	-----------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2021 :

Marchesseau	Christophe	NIGEND : 201 992	NLS : 6 640 692
Pierrat	Patrick	NIGEND : 127 431	NLS : 5 280 285

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2021 :

Pasquier	Julie	NIGEND : 210 104	NLS : 8 050 293
Montoya	Christophe	NIGEND : 145 232	NLS : 8 003 861

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2021 :

Cougard	Catherine	NIGEND : 246 323	NLS : 8 089 027
Lodieu	Henri	NIGEND : 228 858	NLS : 8 076 910

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juillet 2021.

Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J-F. Valynseele